



Règlements officiels du programme municipal

- Être résident de la Ville de Lachute;
- Être parent d'un enfant né ou adopté à partir du 1^{er} mai de l'année précédente;
- Effectuer l'inscription de son enfant à la bibliothèque Jean-Marc-Belzile;
- L'arbre doit être planté sur la propriété où demeurent le ou les parent(s);
- La plantation de l'arbre doit être faite par les citoyens eux-mêmes en s'assurant de respecter les exigences réglementaires ci-dessous en lien avec la plantation d'arbres :

Plantation

Sur tout le territoire de Lachute, les arbres doivent être plantés en respectant les distances minimales suivantes :

1,5 mètre (5 pi)	De l'emprise d'une rue
2 mètres (6 pi 6 po)	D'une conduite d'aqueduc, d'une conduite de drainage d'un bâtiment, d'un câble électrique ou téléphonique
3 mètres (10 pi)	D'un câble électrique à haute tension
5 mètres (16 pi 6 po)	D'un poteau portant des fils électriques et/ou d'une borne-fontaine

- À partir du moment où l'arbre est distribué aux citoyens, celui-ci n'est plus la propriété de la Ville;
- La Ville n'assure pas la survie de l'arbre et ne remplacera pas les arbres qui n'auraient pas survécu suite à leur distribution;
- La Ville n'effectuera pas l'entretien des arbres suite à leur distribution.

Soumettre une demande

La demande doit être faite par l'entremise de la Bibliothèque Jean-Marc-Belzile, en personne, en inscrivant l'enfant à la bibliothèque.

Date limite : **31 août de l'année en cours**

Pièces justificatives à fournir lors de l'inscription :

- Preuve de résidence
- Preuve de naissance ou d'adoption

*Les demandes faites après la date limite seront sur la liste de distribution pour l'année suivante.

Sélection de votre arbre

Lors de l'inscription, il sera nécessaire de sélectionner, par ordre de priorité de 1 à 3, l'arbre que vous désirez recevoir. L'ordre de priorité de sélection de l'essence voulu sera suivi selon la disponibilité des arbres lors de leur achat en pépinière.

Assurez-vous de consulter la documentation disponible avant de faire votre sélection.

Petit déploiement

- Amélanchier du Canada
- Érable de l'Amur

Moyen et grand déploiement

- Ginkgo Biloba
- Févier d'Amérique (Inermis- sans épines)
- Tilleul d'Amérique
- Genévrier de Virginie
- Micocoulier Occidental
- Chêne rouge

Distribution

La distribution aura lieu au mois d'octobre de l'année en cours. Une communication sera transmise au.x parent.s au préalable.